

NOS PRODUITS

Prêt Construction

Vous êtes désormais propriétaire de votre terrain, constructible, et votre projet a pris forme.

La CISPM vous accompagne en proposant des **prêts dédiés à la construction**. Ils sont calibrés à l'ampleur de votre projet en termes de coûts et de poids de remboursement.

L'intérêt de ce type de projet : adapter au mieux le bien à vos envies, vos capacités d'auto-construction et vos perspectives d'évolution financière.

L'ACTU

La Coopérative Immobilière prépare la célébration de ses 70 années d'activité, au service de l'archipel et des habitants. A venir, une rétrospective de ses décennies sur le terrain, et ses ambitions pour le futur !

Par ailleurs, la programmation 2018-2019 de la CISPM s'achève sur la réalisation de ses objectifs : 5,3 millions d'euros, pour accompagner les Coopérateurs de l'archipel dans leurs projets de vie portés par la construction, la rénovation ou l'acquisition d'une résidence principale.

En 2020, c'est aussi une nouvelle CISPM qui se profile, plus agile, aux champs d'action diversifiés pour sécuriser un modèle économique tourné vers l'intérêt général !

CONTACT

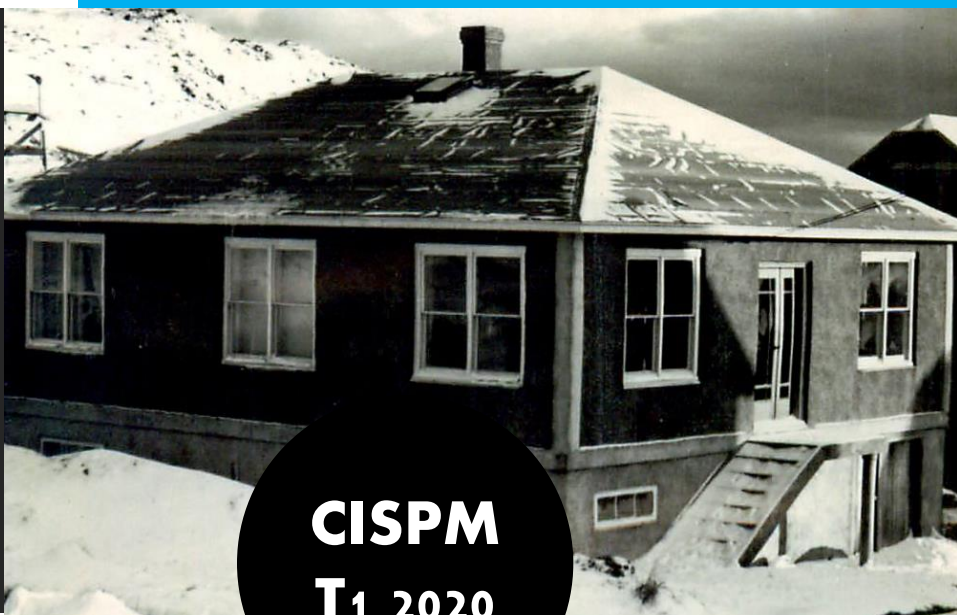
Coopérative Immobilière de Saint-Pierre et Miquelon

Tél : 41 03 40

cispm@cheznoo.net

cispm.fr

58 Rue Maréchal Foch
BP 4025 – 97500
Saint-Pierre



FOCUS

La garantie incendie et les assurances

La phase de construction d'une maison peut être une étape complexe, notamment lorsqu'elle fait intervenir l'auto-construction. Il est important de se rappeler qu'il n'existe pas, pour les particuliers, d'assurance couvrant le chantier !

La CISPM sollicite cependant de ses coopérateurs une assurance Incendie, à hauteur du capital emprunté. Dans le cas d'une construction, elle ne sera effective que lorsque la maison sera considérée comme « hors d'eau et hors d'air »,

Il est par ailleurs est judicieux de faire contrôler la maison en fin de chantier par des professionnels, pour permettre de garantir la sécurité de votre bâti et sa pérennité. Notez bien que la valeur de votre bien dépasse souvent celle du capital emprunté : au moment de contracter votre assurance sinistres, rapprochez-vous de votre assureur-conseil pour établir au mieux votre police.

A L'EPOQUE

Nous sommes en 1992, et la CISPM se lance dans la promotion immobilière. Naitra un ensemble d'une dizaine de maisons, surnommées affectueusement les Salines.

Ces bâtisses colorées et mitoyennes rencontrent un vif succès auprès de leurs occupants-acquéreurs, qui en deviendront propriétaires. Ce modèle réussi mêle une architecture typique de l'archipel et un coût de construction ramassé. Il n'est pas sans influencer les réflexions quant aux nouveaux programmes de la Coopérative....